L'occupation du Japon dure maintenant depuis plus de quatre ans et ce pay est aujourd'hui complètement démilitarisé. En dépouillant le Japon de se possessions, on a porté un rude coup à sa puissance militaire. La phase punitive et préventive de l'occupation est à peu près finie. Conformément aux instructions qu'ils ont reçues de la Commission des Onze pour l'Extrême-Orient qu'siège à Washington, les Japonais ont apporté de nombreuses modifications leurs lois nationales. Ils se sont soumis à tous les décrets du régime d'occupation et ont pris toutes les mesures qu'on a exigées d'eux.

Je n'entends pas conclure de là que les Japonais ont complètemen modifié, en l'espace de quatre ans, leur manière de voir, leurs idées politique et leur mode de vie, mais il y a à Tokyo des gens qui semblent le croire. Que qu'il en soit, les Japonais ont assez bien répondu aux exigences de l'occupation et, dorénavant, nous devrons les encourager à maintenir et à affermir le mode vie démocratique, ainsi qu'à entretenir d'étroites et amicales relations avec le monde occidental. À mon avis, notre sécurité repose autant sur cette méthode que sur le désarmement du Japon. Ce point de vue nous a été exposé trè énergiquement par les membres asiatiques du Commonwealth dans leur observations sur le règlement de la paix avec le Japon. L'autre point de vue ou mieux, l'autre aspect du même point de vue, nous a été exposé par le représentants de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande à Colombo. Comme nous ils veulent empêcher que le Japon ne se relève au point de redevenir un puissance d'agression. Il convient, selon eux, que le traité de paix renferme de dispositions visant à empêcher qu'il en soit ainsi.

L'occupation prolongée nous a peut-être permis de mieux comprendre que genre de traité il convient d'imposer au Japon, afin que la paix soit durable Le traité devra tenir compte des réalités, sans pour autant provoquer par certains semblants d'injustice l'opposition acharnée des Japonais. Nous savon qu'un traité punitif pourrait grandement nuire à la paix. Pour ma part, je sui convaincu que l'occupation militaire comportera désormais plus de désavantage que d'avantages, car elle se révèle de moins en moins efficace. J'espère donc qui tous les gouvernements intéressés au règlement de la paix avec le Japon re négligeront rien pour réaliser cet objectif, même s'il faut tenir une conférence de paix à laquelle certaines puissances ne seraient pas représentées—solution boiteuse à la vérité, mais peut-être nécessaire—parce qu'elles refuseraient d'accepter des conditions raisonnables de participation, auxquelles, par ailleurs toutes les autres puissances auraient souscrit.

Obstacles à une conférence de paix

J'ai trouvé curieux qu'on ait inscrit dans le traité récemment intervent entre l'Union soviétique et le gouvernement de Pei-ping un article prévoyant que les deux gouvernements hâteraient, de concert avec les autres puissance alliées de la seconde Grande Guerre, la signature d'un traité de paix avec le Japon J'aimerais pouvoir donner créance à cet article, de même qu'à tous les autres articles du traité, sans bénéfice d'inventaire. Mais le traité de paix avec le Japon a été retardé surtout par l'opposition de l'Union soviétique à la procédur envisagée pour la rédaction du traité et la tenue de la conférence. Un nouveau problème a surgi récemment: quel gouvernement de Chine, nationaliste ou communiste, représentera ce pays à la conférence de paix? La Chine a beau

Affaires extérieure

colup s

saurait

que l'U

paix av

de ces

pouvor

dictent

absolu

concou

améric

ce que

de disc

jamais,

faveur

et que

ment r

propos

Problè

Colom

etl fina

édonor

Mars 1

Αι